

## Nouveau contrôle technique 2018 : tout savoir sur la réforme

A partir du 20 mai 2018, une nouvelle directive européenne sera appliquée à la France. Elle vise à renforcer la prévention et la sécurité routière en introduisant un contrôle technique plus exigeant. Les changements porteront essentiellement sur le déroulement du contrôle technique (points de contrôle) et les sanctions avec l'arrivée de la défaillance critique. Notre dossier fait le point sur les changements à venir !

### L'objectif de la directive européenne

En 2011, la Commission européenne s'est donnée pour but de diviser par 2 le nombre de tués sur les routes européennes par rapport à l'année 2010. Cet objectif audacieux s'appuie sur l'harmonisation du contrôle technique au niveau européen : tous les états membres ont l'obligation d'appliquer la même réglementation. La Commission européenne a donc adopté la directive n° 2014/45 transposé en droit français, qui permet d'écarter des routes les voitures présentant un risque sérieux pour la sécurité routière. Conséquences : plus de points seront contrôlés et surtout, plus de défaillances seront soumises à des sanctions pour plus de prévention et de sécurité.



### Ce qui change avec la réforme

- Augmentation du nombre de points de contrôle : on passe de 123 à 133
- Augmentation du nombre de défaillances (terme qui remplace défauts à partir du 20 mai 2018) : on passe de 410 à 610
- Baisse du nombre de fonctions contrôlées : on passe de 10 à 9
- 3 niveaux de défaillances pour une mesure plus fine de la dangerosité

## Les 3 niveaux de défaillances

140  
DÉFAILLANCES  
CONSTATABLES



Mineures



Le véhicule  
peut rouler.

Prévention et  
Entretien

Il doit être réparé  
sans obligation de  
contre-visite.

341  
DÉFAILLANCES  
CONSTATABLES



Majeures



Le véhicule  
peut rouler.

Contre-visite  
obligatoire

Un délai de deux mois  
est laissé pour réaliser  
les réparations et  
présenter le véhicule  
pour une contre-visite.

129  
DÉFAILLANCES  
CONSTATABLES



Critiques



Le véhicule  
ne peut plus rouler  
à partir de minuit  
le jour du contrôle.

Une contre-visite  
est à réaliser dans  
un délai de 2 mois.

*Incidences* sur la sécurité ou l'environnement



PAS DE DANGER



DANGER POSSIBLE



DANGER IMMÉDIAT

*Bien préparer*

son véhicule

au contrôle technique



... et rouler en

*toute sécurité !*



Cette liste n'est pas exhaustive, découvrez ici quelques points-clés à vérifier pour bien préparer votre véhicule au contrôle technique.



#### CARROSSERIE

- . Pas de parties saillantes
- . Bonne ouverture / fermeture des portes, coffre, capot



#### FEUX / ÉCLAIRAGE

- . Bon état de fonctionnement de :
- . Tous les feux
- . Clignotants et signal de détresse



#### IMMATRICULATION

- . Lettrage conforme
- . Plaques lisibles, bien fixées
- . Bon fonctionnement de l'éclairage de la plaque



#### PNEUMATIQUES

- . Témoins d'usure non atteints
- . Pas de déchirures, hernies, usure irrégulière.
- . Pression correcte



#### ÉQUIPEMENTS

- . Sièges bien fixés
- . Ceintures de sécurité bien réglées, fixées et non déchirées
- . Avertisseur sonore en bon état de fonctionnement



#### VISIBILITÉ

- . Bon état du pare-brise, vitres, et rétroviseurs
- . Bon état et fonctionnement de l'essuie-glace et lave-glace

## Vrai ou faux ?

- **L'automobiliste ne dispose plus que de 24h pour faire réparer son véhicule ? FAUX**

Le véhicule ne peut plus rouler à partir de minuit le jour du contrôle s'il présente une défaillance critique et la contre-visite est à réaliser dans un délai de deux mois, comme pour le contrôle technique actuel. Cette mesure est déjà en vigueur pour les poids-lourds.

- **Un nouveau résultat est ajouté ? VRAI**

En mai 2018, il y aura différents résultats : Favorable, si aucune défaillance majeure ou critique n'est relevée. Défavorable pour défaillance majeure, avec obligation de contre-visite Défavorable pour défaillance critique. Le véhicule ne peut plus rouler à partir de minuit le jour du contrôle s'il présente une défaillance critique et la contre-visite est à réaliser dans un délai de deux mois. La création de ces 3 niveaux permettra au contrôle technique d'évaluer plus finement l'état de chaque véhicule et de renforcer son rôle au bénéfice de la sécurité routière.

- **Toutes les défaillances entraîneront une contre-visite ? FAUX**

Seules les défaillances majeures et critiques entraîneront une contre-visite.

- **Le nombre de points de contrôle va beaucoup augmenter ? FAUX**

Ne pas confondre les termes de « défaillances » et « points de contrôle ». C'est surtout le nombre de défaillances relevables qui augmente pour évaluer plus finement l'état du véhicule.

- **La durée du contrôle va augmenter ? VRAI**

Le contrôle sera plus long car le nombre de points augmente et les contrôleurs devront déterminer la gravité de la défaillance parmi un nombre de constats en forte augmentation (610 vs 410 jusqu'alors).

- **La contre-visite sera plus longue et payante ? VRAI**

La durée des contre-visites va augmenter (fonction entière à contrôler selon les défaillances relevées).

Attention : Une contre-visite délivrée avant le 20 mai 2018 et effectuée après le 20 mai 2018 (application de la Directive) correspond à un Contrôle Technique complet.

- **Le prix du contrôle technique va augmenter ? VRAI**

Le prix du contrôle devrait augmenter de 15 % à 20% en moyenne.